

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

(Texte définitif)

L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 144, 369 (1996-1997), 119 et T.A. 47 (2005-2006).

Assemblée nationale : 2803 et 2849.

Article unique

Est autorisée l'adhésion à l'accord portant révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, signé à Genève le 19 mars 1991, dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.

Le Président, Signé : Jean-Louis DEBRÉ

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 2803.

TA 537 : Projet de loi autorisant la ratification de la révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales